



18 Février 2020

3ème séance du CSE Nouvelle Aquitaine

Le 18 Février 2020 s'est tenue la troisième réunion du CSE Nouvelle Aquitaine.

Avant l'ouverture de la séance la délégation FO a demandé au RH de préciser le mode de récupération pour les élus en dépassement de temps de travail voire les personnels convoqués en entretiens de recrutement et en dépassement de temps de travail.

Le DRH-DS a précisé que le mode est le même pour tous salarié, soit récupération validée par son hiérarchique et pour les entretiens de recrutement il faut privilégier les conférences par LINK.

Ouverture de Séance par le Président du CSE.

Le DRH-DS annonce la venue de collaborateurs convoqués pour s'expliquer sur leur situation, et la venue de Stéphanie HUE de la cellule Appel d'offre pour présenter un dossier innovant.

Le Président annonce devoir quitter la séance pour 15H.

1. Approbation du PV de la réunion du 21 janvier 2020

Certaines organisations syndicales ayant envoyé leurs remarques trop tard, celles-ci n'ont pas été prises en compte. Le vote est reporté à la séance de Mars.

2. Présentation et approbation du projet budgétaire concernant les frais de fonctionnement du CSEE pour l'exercice 2020.

La trésorière projette le budget prévisionnel préparé pour le CSE.

Elle précise que selon la loi tout change pour les CSE et que nous passons en comptabilité d'engagement. La trésorière aborde les points liés à la Loi, les ressources, le prévisionnel et les règles de rendu compte.

Dans les différents points du budget sont abordés les dépenses sur toutes les activités économiques et sociales, la formation des élus et le fonctionnement du CSE.

Le budget prévisionnel de la subvention de fonctionnement du CSE pour l'année 2020 devrait atteindre 47000€.

Il est prévu l'acquisition d'un logiciel de gestion afin de gérer la nouvelle aquitaine soit environ 600 salariés et les différents mouvements financiers liés aux ASC. Pour rappel la LOI impose de pouvoir justifier la situation de chaque salarié quant au bénéfice des prestations des ASC.

Des organisations syndicales s'interrogent sur certains montants affectés mais la trésorière précise que ce n'est qu'un prévisionnel.

La LOI impose le vote de transfert des budgets et biens des anciens CRE sur le CSE Nouvelle Aquitaine.

14 votants, 12 pour et 2 abstentions.

3. Présentation et approbation pour l'acquisition d'un outil de gestion de la comptabilité et du suivi budgétaire du CSEE (fonctionnement et ASC)

Présentation par le secrétaire de la plateforme de gestion des comptes et outil des ASC par le secrétaire. Elle s'appelle COULEUR CE.

Il s'agit d'un outil avec un site internet de stockage et d'information des salariés. Chaque salarié aura un compte personnel sécurisé, il pourra effectuer des achats, réservations en ligne.

L'outil permettra des achats de prestations nationales avec un panel de choix très varié aux tarifs CE.

La commission des ASC se réunira le 19 février afin de lancer les travaux de mise en œuvre.

Une délégation demande à quelle date la mise en œuvre sera faite ? Le secrétaire répond que ce sera selon le vote des travaux de la commission ASC, ceux-ci débutant le lendemain il ne peut pas donner de date mais le plus tôt sera le mieux.

La délégation CGT déclare rester dubitative quand a cette prestation qui se limite à des achats individuels.

Le DRH-DS précise que nous ne sommes plus en CRE mais en CSE.

La délégation CFDT précise que nous ne sommes pas en commission ASC, le travail de la commission sera de cadrer une charte. L'outil ne contraint pas l'homme mais l'inverse.

Le secrétaire précise que lors des 3 CRE la part de budget consacrée aux prestations individuelles était de 90% et peu de prestations collective, on peut faire mieux.

Le projet est soumis au vote :

14 votants, 10 pour et 4 abstention.

4. Désignation des Représentants de Proximité restant pour les postes non pourvus lors du CSEE du 21 janvier. (Cas particulier du Vigeant)

Il n'y a pas de candidatures reçues suite au nouvel appel à candidatures pour le centre non pourvu du Vigeant.

La CFDT propose que les RP Châtelleraut soient aussi au Vigeant, ayant une direction est commune.

Le DRH-DS est d'accord. Les organisations syndicales sont d'accord également avec la précision que cette situation est provisoire en cas de candidature spontanée.

La délégation FO demande que la durée des heures de délégation soit alors affectée aux RP concernés.

Le Président décide alors qu'un RP soit affecté et qu'il puisse bénéficier de ces heures jusqu'au 31/03, passé cette date on avisera. La personne désignée sera Corinne HIERONIMUS étant la seule RP ses collègues étant en arrêt de travail. Le DRH-DS propose alors qu'elle soit accompagnée de Mme DEBUIRE.

5. Désignation de deux référents de proximité (Référents lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes), dont :

- Un membre issu de la CSSCT et désigné par les élus du CSEE
- Un membre désigné par la Direction régionale (pas nécessairement membre du CSEE).

La délégation CFECGC propose la candidature de Mme Nathalie MERINO.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le secrétaire propose cette candidature au vote.

14 votants, 14 pour.

Pour la seconde personne, La direction propose Frédérique DEBUIRE.

6. Adoption du Règlement intérieur du CSEE de Nouvelle Aquitaine.

Le secrétaire propose l'adoption du règlement intérieur.

Le DRH-DS félicite le travail fait et propose quelques modifications.

Après échanges des différentes organisations le secrétaire propose de faire remonter par délégations les propositions qui seront arbitrées en bureau et portées au vote lors du prochain CSE.

7. Régularisation d'une situation ASC du CRE Limousin concernant l'attribution de chèques culture pour deux salariés de Limoges.

Le secrétaire présente la situation de deux collègues passées au travers pour l'attribution de chèques culture dans le Limousin. Le souci comment gérer en 2020 des actions de 2019 au regard de la loi et du droit sur l'année N+1 avec le changement d'organisation CRE en CSE.

Après renseignements il n'y a pas de souci, le dossier va être réglé dans les jours qui viennent.

8. Recueil d'avis du CSE sur le licenciement d'un salarié protégé dans le cadre d'une inaptitude totale.

Le DRH-DS présente le dossier de ce collègue et sa situation. Il s'agit d'un ancien dossier avec une première procédure lancée et refusée par l'inspection travail. Entre temps la médecine du travail a déclaré le salarié en inaptitude totale ce qui entraîne de fait une nouvelle procédure et donc un licenciement.

La délégation CGT soulève la question de maladie professionnelle. Le DRH-DS signale que sera fait le nécessaire en fonction des recommandations de la médecine du travail.

La CGT signale que le salarié a déjà eu 1 mois de retenu de salaire dans le cadre de la procédure précédente et que cela se renouvelle à nouveau avec la nouvelle procédure et que cela est trop !

Le DRH-DS argumente sur le fait qu'il s'agit d'une seconde procédure et que c'est ainsi mais accepte de vérifier si dans le cas d'une procédure invalidée ce mois de retenue salariale doit être dû au salarié. Si tel est le cas le nécessaire sera fait.

Le dossier est soumis au vote :

Vote de 14 personnes, OUI 2 NON 6 ABST 6

9. Information et consultation du CSEE relatif, dans le cadre du plan de réorganisation des activités de l'UES AFPA.

Le DRH présente le dossier de l'ASE de Châtelleraut

Le DRH rappelle la confidentialité des infos données ce jour concernant le dossier.

Le candidat présent au CSE, présente sa situation personnelle et sa volonté de départ en retraite.

Le salarié en dispense d'activité au 01 avril, demande s'il y aura un remplacement ? le DRH-DS lui répond que logiquement oui.

Le DRH-DS demande au SECRETAIRE un extrait PV du CSE de ce jour.

La délégation CGT déclare trouver dommageable que des personnes bénéficient du plan alors qu'elles sont éligibles au départ en retraite et bénéficient d'avantages que les licenciés n'auront pas.

Le dossier est soumis au vote :

Vote de 14 personnes, OUI 10 NON 0 ABST 4

Le DRH présente le dossier d'une salariée protégée souhaitant un départ à la retraite

La personne est présente au CSE, elle expose sa situation personnelle et sa volonté de départ en retraite.

Le DRH-DS demande au SECRETAIRE un extrait PV du CSE de ce jour.

Le dossier est soumis au vote :

Vote de 14 personnes, OUI 9 NON 0 ABST 5

Le DRH-DS présente le dossier d'un salarié protégé souhaitant un départ en retraite.

Le candidat est présent au CSE car représentant syndical CGT. Il expose sa situation et sa volonté de départ en retraite en précisant que son poste est supprimé.

Le délégation FO fait remarquer que les mesures incitatives au départ en retraite ont pour but de libérer des postes.

Le dossier est soumis au vote :

Vote de 14 personnes, OUI 10 NON 0 ABST 4

10. Arrêté provisoire des comptes pour l'exercice 2019

Le Président déclare ne pas être en capacité de donner ces informations tant que les éléments ne sont pas présentés en CSEC. Voir en mars ou avril avec le budget 2020.

11. Mouvement du personnel + mouvements liés au PSE

Le DRH-DS a communiqué les effectifs à fin décembre. Il n'a pas encore les chiffres du mois de janvier.

La délégation FO fait remarquer que les noms ne sont pas donnés ? Le DRH-DS avance le fait de la confidentialité et le refus de certaines personnes à communiquer ces informations.

La délégation CFDT précise que les tableaux ne doivent pas avoir les noms des salariés sauf s'il y a un souci et donc des réclamations.

12. Suivi des effectifs

Le point sera traité en séance du mois de Mars.

13. Présentation du dispositif « pré apprentissage »

Le président a convié Mme Stéphanie HUE collègue de la cellule Appel d'Offre pour présenter ce nouveau marché pour lequel nous avons été retenus par le Conseil Régional.

Le dossier « prépa apprentissage » GAME OF JOBS est en partenariat avec OSON ICI ET MAINTENANT et le RALLYE DES PEPITES.

Le public cible pour cette préparatoire est la tranche 26 / 30 ans et l'approche du dossier est comparable à l'ancien dossier NCA (nouvelle chance pour l'alternance). 450 parcours sont prévus au total sur 2 années.

La délégation CFE-CGC demande si le marché a été remporté ? Stéphanie répond que oui, les centres concernés sont informés du dispositif qui sera porté par les RAP entre autre.

Une présentation sera alors faite au personnel et Stéphanie sera en appuie pendant les trois mois qui suivent le lancement.

Bien entendu ce dossier sera suivi en étroite collaboration avec le service commercial car l'objectif est la signature de contrats d'apprentissages à l'AFPA.

Le DRH-DS précise que les moyens RH seront identiques à Prépa Compétences ce qui induit une alerte de la délégation CFDT avec des soucis passés sur ce dossier.

La délégation CGT fait remarquer que les publics avec les conditions d'accès sont difficiles à sourcer

Le DR précise avoir demandé aux DC de prendre contact avec les conseils départementaux pour optimiser ce sourcing auprès des publics éloignés de l'emploi et suivis par leurs structures.

14. Point sur la situation de mise en œuvre du PSE et du PDV :

- Bilan sur les postes mis en substitution
- Situation centre par centre sur le nombre de personne dont le poste est supprimé, n'ayant pas encore de solution.
- Zoom sur la situation et process à venir pour Agen et le Vigeant

La date de la commission de suivi du PSE est fixée au 04/03 sur Pessac afin de discuter de ce vaste sujet.

Le DRH-DS nous donne quelques éléments :

Les Postes en danger de licenciement au 13/02 sont au nombre de 28. (Les personnes n'ont pas candidaté sur les postes et ne sont pas candidats au départ volontaire)

Décompte : 7 personnes ne font pas d'acte de candidature car elles souhaitent un licenciement économique, Agen 4 personnes, le Vigeant 4 personnes et 13 personnes sur divers sites.

15. Point de situation sur les Appels d'offre (marchés obtenus, en attente et zoom sur les HSP)

Le DR communique les résultats des appels d'offre du Conseil régional HSP (habilitation de service public) premier niveau de qualification.

L'AFPA s'est positionné sur 50 lots et en a gagné 47 avec son collectif de partenaires. La part AFPA représente 30% du marché. En complément, d'autres dossiers PRF sont en cours et remportés également.

Le DR remercie l'équipe PRAO pour leur travail et disponibilité remarquable et précise que ces bons résultats sont au-dessus des prévisions tous marchés cumulés.

Nous avons devant nous 3 ans de marché et une année optionnelle qui va permettre de structurer nos dispositifs, et se mettre en marche sur du marché privé car les entrées décalées de l'HSP vont le permettre.

Une communication sera faite à tout le personnel prochainement.

La délégation CGT demande si cela remet en cause la suppression de postes ?

Le DR précise qu'un point sera fait centre par centre.

La délégation CGT demande la description des lots et les conditions financières ?

Le DR donnera les informations au prochain CSE et précise que les couts sont des compensations de charges.

Le DR précise que la DIFR fait le tour des centres pour illustrer la programmation et la travailler au plus près avec les équipes.

Le DR signale qu'un nouvel AO N+1 sera mis en consultation vers avril mai pour démarrage début 2021.

16. Information sur les projets de vente de foncier et des locaux de la région

Le DR est surpris de la question, il affirme qu'il n'y a pas de plan de vente ni de session en cours.

Dans le cadre du plan de transformation il est prévu de travailler sur l'identification de bâti ou foncier qui pourrait être utilisé a d'autres fins.

Que pourrait on céder facilement demain. ? Un inventaire pour identification est en cours (expl Pavillons de fonction, bois non utilisés...)

17. Information concernant la mise en œuvre des modifications de postes prévues dans le plan : calendrier et procédures.

La délégation CFDT demande ou en est la direction sur le dossier des assistantes de formation avec la modification de poste car à ce jour toujours rien.

Le DRH-DS est en attente de fin des CNESS pour y travailler.

La CGT signale que suite à une incohérence des postes sur AFPA TALENT, les personnes ne se positionnent pas.

Le DRH-DS signale que la fiche de poste existe et qu'il est surpris.

Le DR fait remarquer que la fiche a été revue lors des négociations au central et que les syndicats étaient présents. La fiche de poste revue existe et les Assistantes de formation conservent les activités actuelles. Tout le monde passe classe 8 et pour la classe 9 ce sera au cas par cas plus tard, avec les revus RH pour les personnes qui pratiquent toutes les compétences des activités tel que prévu dans la nouvelle fiche de poste. Le but à terme est la multi compétence.

Le DRH-DS précise que nous sommes en période de plan et pas en période de promotion sociale.

La délégation CFDT s'étonne de savoir pourquoi les collègues n'ont pas ce niveau d'information aussi claire ? les assistantes sont dans le flou partout à une ou deux exceptions prêt ? est-ce possible, à la fin de la semaine de donner l'info aux AT ?

Le DRH-DS regrette que le relais ne se soit pas fait Les courriers auraient dû être envoyés bien en amont pour les AT... maintenant on est en attente clôture de la CNES fin de semaine pour le faire.

La délégation CFE-CGC s'étonne que des collègues soient questionnés en entretien sur les fiches de postes non publiées ? exemple : RAP fiche non publiée et des questions ont été posées lors des entretiens ...

Le DRH-DS précise que l'entretien n'est pas un examen, les personnes postulent sur des postes de managers donc gestion des personnes ... « quand vous constatez que les personnes n'ont pas fait d'efforts de recherche sur le poste

c'est un indicateur ». Il précise également que AFPA talent est l'outil qui va permettre de condenser les infos et des programmes de formation pour atteindre le niveau requis.

La délégation FO demande si une AT doit postuler sur afpa talent ? Le DRH-DS répond non car il s'agira d'un avenant au contrat de travail.

La délégation CFECGC demande quel est le nombre d'offres d'Assistante de Formation sur afpa talent ? Quel est le plan de formation, le tuilage ?

Le DRH-DS : hier 6 postes Assistante de Formation en Nouvelle Aquitaine pour 10 candidatures. Le tuilage sera difficile oui c'est un constat.

Le DRH-DS demande aux directeurs des organigrammes avec les vrai GRN et les personnes pour le 20/02.

Les propositions de postes devront être envoyées fin février et si refus ouverture en externe et voir les CDD déjà présents. Les critères de sélection seront la performance, la compétence et l'état d'esprit.

La CFE-CGC demande la date d'arrivée des RGS ?

Le DRH-DS, je suis le plan ... les choses vont se mettre en place doucement et les personnes vont travailler ensemble obligatoirement.

18. Process de lancement des activités des représentants de proximité (quand et comment) ?

Point reporté

19. Clarification sur les attributions propres au CSEE, CSSCTE et aux RP en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Point reporté

La délégation CFE-CGC : il y a un besoin urgent d'éclairage et de formation des RP. C'est le flou ABYSSAL qu'il convient de combler très rapidement.

Un RDV est fixé entre le DRH-DS, le secrétaire du CSE et le secrétaire adjoint le 12/03.

La Première commission CSSCTE est fixée le 02/04 10h00 sur Pessac.

20. Plan de formation des élus et des RP et des représentants de l'employeur.

Le DRH-DS a communiqué la liste des organismes agréés pour la formation.

Le Secrétaire se propose pour rencontrer le DRH-DS et proposer une mise en œuvre rapide, ce point ne sera pas traité aujourd'hui.

21. Question diverses : sans objet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Prochaine réunion à Pessac le 18 Mars 2020

L'équipe CFE-CGC Nouvelle Aquitaine



<http://www.cfecgcafpa.org/page-d-accueil/>

Rappel des coordonnées des Délégués syndicaux régionaux CFE CGC

Nathalie MERINO Nathalie.Merino@afpa.fr , Xavier CORNET Xavier.Cornet@afpa.fr , Gilles DUCLOS
Gilles.Duclos@afpa.fr , Frédéric Faillat Frederic.Faillat@afpa.fr



Bulletin d'adhésion 2020
à renvoyer à l'adresse suivante :
Syndicat National du Personnel des Etablissements CFE CGC AFPA



A l'attention de : *André THOMAS*

3 rue Franklin 93 100 MONTREUIL CEDEX

Mail : permanence@cfecgcafpa.org - Tél : 01 48 70 53 07

www.cfecgcafpa.org

Je soussigné(e) M Mme Mlle

NOM et prénom

Adhère au SNPEA CFE CGC.

Né(e) le/...../.....

Adresse

Téléphone :

Mél :

Etablissement : Région de rattachement :

Fonction : Classe :

Date d'adhésion :

Montant de l'adhésion :

Classe 4 à 8 : **120 € (4 prélèvements de 30 €) ou chèques**

Classe 9 à 12 : **180 € (4 prélèvements de 45 €) ou chèques**

Classe 13 et plus : **220 € (4 prélèvements de 55 €) ou chèques**

Retraités : **90 € (1 chèque de 90 €) ou chèques**

Le prélèvement automatique de la cotisation est effectué en 4 fois, les 05 février, avril, juillet et octobre de chaque année.

- **Merci de nous adresser un relevé d'identité bancaire ou postal et de remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-joint.**
- *L'adhésion minimale autorisée étant semestrielle pour la première année*

Date :

Signature de l'adhérent :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

Le montant des cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires au sens de l'article L.2121-1 du code du travail ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% selon votre situation fiscale.